

Séance du Conseil Municipal du Mercredi 27 Juin 2018

Convocation du 20 juin 2018

Présents : M. PLAULT - M. MERCIER - M. GALOPIN - Mme ANDRIEU - M. GALLOPIN - Mme GALLOPIN - M. LETARTRE - M. PERSON - Mme DAVID - Mme BEHUE - M. BOUCHER - Mme DURAND - Mme LALOUE -

Absents : M. BRAULT, excusé donne pouvoir à M. PLAULT – Mme VIVIEN, excusée donne pouvoir à M. GALOPIN – M. THERY, excusé donne pouvoir à Mme ANDRIEU – Mme PETIT – Mme PARMENTIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers	En exercice : 18	Présents : 13	Procurations : 3	Votants : 16
------------------------------	------------------	---------------	------------------	--------------

ORDRE DU JOUR :

- 1. CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE VERDUN**
- 2. CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE SECURISATION ET DE VOIRIE (PASSAGES SURELEVES)**
- 3. DECISION MODIFICATIVE N°2018-01 DU BUDGET**

Le Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Michel PLAULT, Maire de Sours :

Désigne M. GALOPIN secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 24 Mai 2018 est adopté à l'unanimité

1. CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE VERDUN
--

Dans le cadre du projet d'aménagement de la place de Verdun, Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation de bureau d'études a été lancée pour la désignation d'un maître d'œuvre. La procédure retenue pour la passation de ce marché est celle de la procédure adaptée.

Les offres ont été réceptionnées jusqu'au jeudi 21 juin à 18 h 00.

Suite à l'ouverture des plis tenue par le représentant du pouvoir adjudicateur le 23 juin 2018, il présente au Conseil son rapport d'analyse des offres pour le choix d'un maître d'œuvre pour le projet susvisé.

Quatre bureaux d'études ont répondu à l'appel à candidature pour le marché de maîtrise d'œuvre

Il donne lecture et commente le rapport d'analyse des offres.

Il ressort de cette analyse que la proposition du candidat EN PERSPECTIVE est la plus avantageuse économiquement en tenant compte des critères d'attribution mentionnés dans le dossier de consultation.

M le Maire rappelle que le choix d'un bureau d'études performant pour la réalisation de tels travaux est impératif et permet de réaliser des économies conséquentes de l'élaboration du projet à la réception finale du chantier.

Au vu des cette analyse et après concertation, il est proposé que soit retenue le bureau d'études suivant: EN PERSPECTIVE à Chartres pour un montant de 24 500 € H.T. (soit 29 400 € T.T.C.) soit 7% du montant des travaux.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, retient la proposition et attribue le marché de maîtrise d'oeuvre au bureau d'études EN PERSPECTIVE URBANISME ET AMENAGEMENT à Chartres, pour un montant de 24 500 € H.T. (29 400€ TTC), soit 7% du montant des travaux.

2. CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE SECURISATION ET DE VOIRIE (PASSAGES SURELEVES)

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été faite auprès de 5 entreprises pour le MAPA «travaux de sécurisation et de voirie – passages surélevés ».

Les offres ont été réceptionnées jusqu'au 20/06/2018 à 12h00.

L'ouverture des plis a eu lieu le 21/06/2018 à 11 h 00 en présence des membres de l'ATD.

3 entreprises ont répondu.

L'ATD a effectué l'analyse des offres le 22/06/2018 et a transmis son rapport d'analyse des offres.

Au vu des cette analyse et après concertation, il est proposé que soit retenue l'entreprise suivante :

Entreprise EIFFAGE ROUTE IDF/Centre Ets d'Eure et loir à Lucé, pour un montant de 43 961,00€ H.T. (52 753,20€ TTC).

Le Conseil Municipal à l'unanimité, retient la proposition et attribue le marché à l'Entreprise EIFFAGE ROUTE à Lucé, pour un montant de 43 961,00€ H.T. (52 753,20€ TTC).

3. DECISION MODIFICATIVE N°2018-01 DU BUDGET

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à des ajustements budgétaires. Suite à la réunion de la commission finances qui s'est réunie le 19 juin 2018, il propose les ajustements suivants :

FONCTIONNEMENT



Dépenses de fonctionnement			En plus	En moins
615228	.011	AUTRES BATIMENTS PUBLI.		7 591,00
6542	.65	CREANCES ETEINTES	29 740,00	
Total			29 740,00	7 591,00
plus			29 740,00	
moins				7 591,00

INVESTISSEMENT



Dépenses d'investissement				En plus	En moins
23	2315	1701	FRAIS D'ETUDE	23 562,00	
20	2031	1705	AUTRES BATIMENTS PUBLI.		5 000,00
23	2315	1803	VIDEO PROTECTION		43 025,00
21	2188	1815	ACQUIS. TONDEUSE	1 860,00	
23	2315	1801	TRV VOIRIE - PLACE VERDUN		24 294,00
20	202	1809	URBA - MODIF PLU	18 250,00	
Total				43 672,00	72 319,00
plus				43 672,00	
moins					72 319,00

Recettes de fonctionnement			En plus	En moins
74	7411	D.G.F. DOTATION FORFAITAIRE	4 175,00	
74	74121	DOTATION DE SOLIDARITE RURALE	2 750,00	
74	74127	DOTATION NATIONALE PEREQUATION	711,00	
74	7488	AUTRES ATTRIBUTIONS	14 513,00	
			<u>Total</u>	<u>0,00</u>
			<u>22 149,00</u>	
plus			22 149,00	
moins			0,00	
Écart RF - DF			<input type="text" value="0,00"/>	

Recettes d'investissement				En plus	En moins
13	1321	1715	SUBV AGENCE EAU		948,00
13	1323	1801	SUBV CONSEIL DEP.		10 000,00
13	1327	1801	SUBV CHARTRES METROPOLE	42 277,00	
13	1323	1803	SUBV CONSEIL DEP.		10 755,00
13	1327	1803	SUBV CHARTRES METROPOLE		10 755,00
13	1323	1804	SUBV CONSEIL DEP.		4 614,00
13	1327	1804	SUBV CHARTRES METROPOLE		6 844,00
13	1323	1805	SUBV CONSEIL DEP.		2 605,00
13	1327	1805	SUBV CHARTRES METROPOLE		7 815,00
13	1323	1806	SUBV CONSEIL DEP.		1 338,00
13	1327	1807	SUBV CHARTRES METROPOLE		15 250,00
				<u>Total</u>	<u>42 277,00</u>
				<u>70 924,00</u>	
plus				42 277,00	
moins				70 924,00	
Écart RI - DI				<input type="text" value="0,00"/>	

Décision modificative n° 2018-01 adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h. 10